

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT
DU DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS
CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



SNC DERVAL
PARC D'ACTIVITÉ DES ESTUAIRES – ESPACE LES ÉCHOS
44590 DERVAL

Affaire n°2021/10/060

Révision	Date	Rédacteurs		Validateur
1	19/06/2023	N. MAILLET	N. LAUWERIERE	M. PENVEN

PREAMBULE

Le projet objet de la présente évaluation environnementale comporte deux maîtres d'ouvrage distincts :

- ❖ La SNC DERVAL qui sollicite l'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique ;
- ❖ La communauté de communes Châteaubriant-Derval qui porte le projet de requalification du chemin rural 229 ainsi que la création d'un giratoire à l'intersection du chemin rural et de la route départementale 537. Ce projet vise à mettre en cohérence les objectifs de développement économique décidés lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Derval avec le gabarit des circulations en place.



INTERET DES PROJETS

Sur l'implantation de la plateforme logistique portée par la SNC DERVAL :

Le marché de la logistique connaît un fort attrait depuis quelques années. Ce marché représente en France 10% du PIB national, 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et 1,8 millions d'emplois (source : ministère de la transition écologique et solidaire).

La logistique joue le rôle d'irrigateur de l'économie française. Non loin du marché logistique nantais aujourd'hui arrivé à maturité et proche de la saturation, la région Pays de la Loire a été identifiée par les acteurs logistiques comme un nouveau marché d'extension. Le département de Loire-Atlantique en particulier, représente pour Brookfield et Taieb Holdco Henri 4 une zone à fort potentiel, avec son réseau routier permettant de desservir les agglomérations de Vannes, Rennes, Nantes et Angers en moins de 2 heures.

En effet, Derval se situe au croisement de la Route Nationale 137, desservant Rennes au Nord et Nantes au Sud, et de la Route Départementale 775 reliant Vannes à l'Ouest et Angers à l'Est. Les entrées du site seraient situées à 2,1 km de la voie d'insertion sur la RN 137 et à 1,8 km de la RD 775.

De plus, le terrain d'implantation est situé au seuil de la porte de la région Bretagne. Cette location géographique est avantageuse au regard de ce contexte, permettant d'alimenter la péninsule armoricaine en marchandises d'une part, et d'autre part d'achalander vers le reste du territoire métropolitain les produits de l'industrie bretonne (notamment agroalimentaire).

C'est dans ce contexte que le choix d'implanter la plateforme logistique, objet du présent dossier, s'est naturellement porté au sein du Parc d'activité des Estuaires – Espace les Echos à DERVAL (44). La localisation du projet répond donc à un besoin logistique dans la région.

La plateforme logistique sera constituée d'un bâtiment unique recoupé en 6 cellules de stockage, auxquelles s'ajouteront des installations techniques annexes (chaufferie, locaux de charge, locaux électriques, local sprinklage, local surpresseur...). Ces activités relèvent de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Concernant la requalification du chemin rural 229 et l'implantation d'un giratoire à l'intersection formée par la RD537 et le chemin rural :

En 2012, la communauté de communes Châteaubriant – Derval a initié un projet d'aménagement des secteurs des Echos et des Estuaires sur le territoire de la commune de Derval, représentant une superficie cumulée de 792 215 m², soit 79,22 hectares. Par arrêté du préfet de département, elle a le 5 août 2013 été autorisée à requalifier et étendre le pôle d'activités situé au sud de la commune de Derval.

A ce jour, le Parc d'Activités des Estuaires regroupe deux espaces économiques l'Espace des Echos et l'Espace du Mortier séparés par la RN 137 et son échangeur. Les deux parcs accueillent des entreprises générant la circulation de véhicules légers et poids lourds.

Dans un objectif de développement de l'Espace des Echos, le PLU de Derval approuvé en 2022 a fléché une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) précisant la nécessité d'aménagements routiers à adapter aux gabarits des véhicules. De plus, afin de mieux connecter les deux espaces dont l'un offre des services dédiés aux poids lourds (restauration, entretien, parking, carburants), il apparaît nécessaire d'apporter un traitement routier spécifique à l'Espace des Echos, assorti d'un giratoire sécurisant la jonction entre les deux espaces, l'échangeur et la départementale traversant le bourg de Derval.



PRESENTATION DES PROJETS

Concernant la plateforme logistique de la SNC DERVAL :

Le projet consiste en la mise en place d'un entrepôt logistique au sein du Parc d'activité des Estuaires, Espace les Echos, au sein de la commune de DERVAL. Le site sera constitué :

- ❖ D'un bâtiment unique composé de :
 - ❖ 6 cellules de stockage,
 - ❖ 2 plots de bureaux (R+1),
 - ❖ Plusieurs locaux techniques :
 - 2 locaux de charge d'accumulateurs,
 - Un local chaufferie,
 - Un local électrique (transformateur, TGBT),
 - Un local sprinklage et sa réserve d'eau associée,
 - Un local surpresseur dédiée au réseau de poteaux incendie et ses réserves d'eau associées.
- ❖ De deux postes de garde,
- ❖ De deux parkings VL totalisant 200 places de stationnement,
- ❖ De deux aires d'attente dédiées aux poids lourds comportant un total de 15 places de stationnement,
- ❖ De bassins de gestion des eaux pluviales et de confinement des eaux en cas d'incendie.

Le plan en page suivante permet de visualiser ces différentes installations.

Les activités réalisées sur le site seront les suivantes :

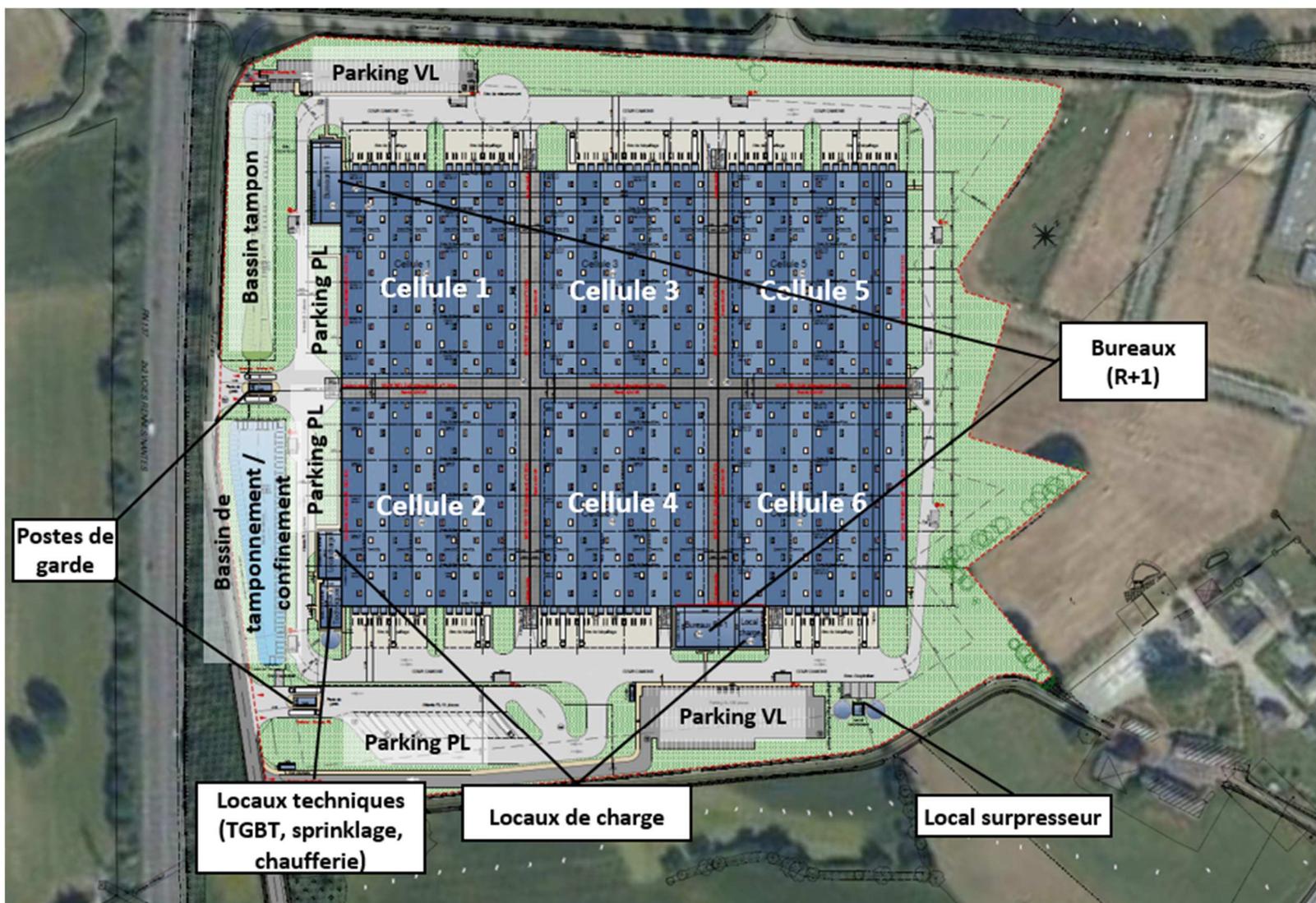
- ❖ Réception de marchandises par camion,
- ❖ Stockage des produits en rack / masse à l'intérieur des 6 cellules de stockage (matières combustibles diverses, polymères, bois, papier, carton, alcools de bouche...),
- ❖ Reconditionnement,
- ❖ Préparation de commandes,
- ❖ Expédition des marchandises par camion.

L'activité logistique en induira d'autres en support ou en périphérie : service commercial ou gestion des déchets générés, par exemple.

L'établissement emploiera 200 personnes (30 salariés administratifs/commerciaux et 170 salariés pour l'exploitation de l'entrepôt).

Les horaires de fonctionnement du site seront les suivants : de 5h à 22h du lundi au vendredi. A noter qu'exceptionnellement, en cas de forte activité, ces horaires pourront être étendus les weekends.





Plan de masse du projet



Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'Environnement, le site sera soumis à terme à :

❖ Autorisation au titre de la rubrique :

1510-1 Stockages de matières combustibles > 500 tonnes dans des entrepôts entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique 39.a de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement

❖ Déclaration au titre des rubriques :

2910-A Combustion – P = 3 MW

2925-1 Ateliers de charge d'accumulateur – P = 600 kW

4755-2b Alcools de bouche – V = 495 m³

Le site ne sera classé ni SEVESO seuil bas, ni SEVESO seuil haut.

La plateforme logistique et ses installations ne sont soumises à aucune des rubriques 3 000 à 3 999 de la nomenclature des installations classées et ne relève donc pas des articles R.515-58 et suivants du Code de l'Environnement.

Compte tenu des modes de rejet des eaux pluviales, et en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du Code de l'Environnement, le projet porté par la société SNC DERVAL relèvera du régime de la déclaration au titre des rubriques suivantes :

2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou infiltration des eaux pluviales :
S = 14,26 ha (surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet)

Concernant la requalification de la voie communale 229 et la création du giratoire :

Le projet consistera donc à recalibrer la voie communale 229 sur la totalité de sa longueur soit environ 920 mètres, tout en tenant compte du projet de liaison douce à l'étude par la commune et sécuriser l'intersection RD537 / Voie communale 229 par l'implantation d'un giratoire à 3 branches.

La voie communale sera donc élargie à 6 m dans sa partie la plus étroite, les accotements et les fossés de collecte des eaux pluviales adaptés.

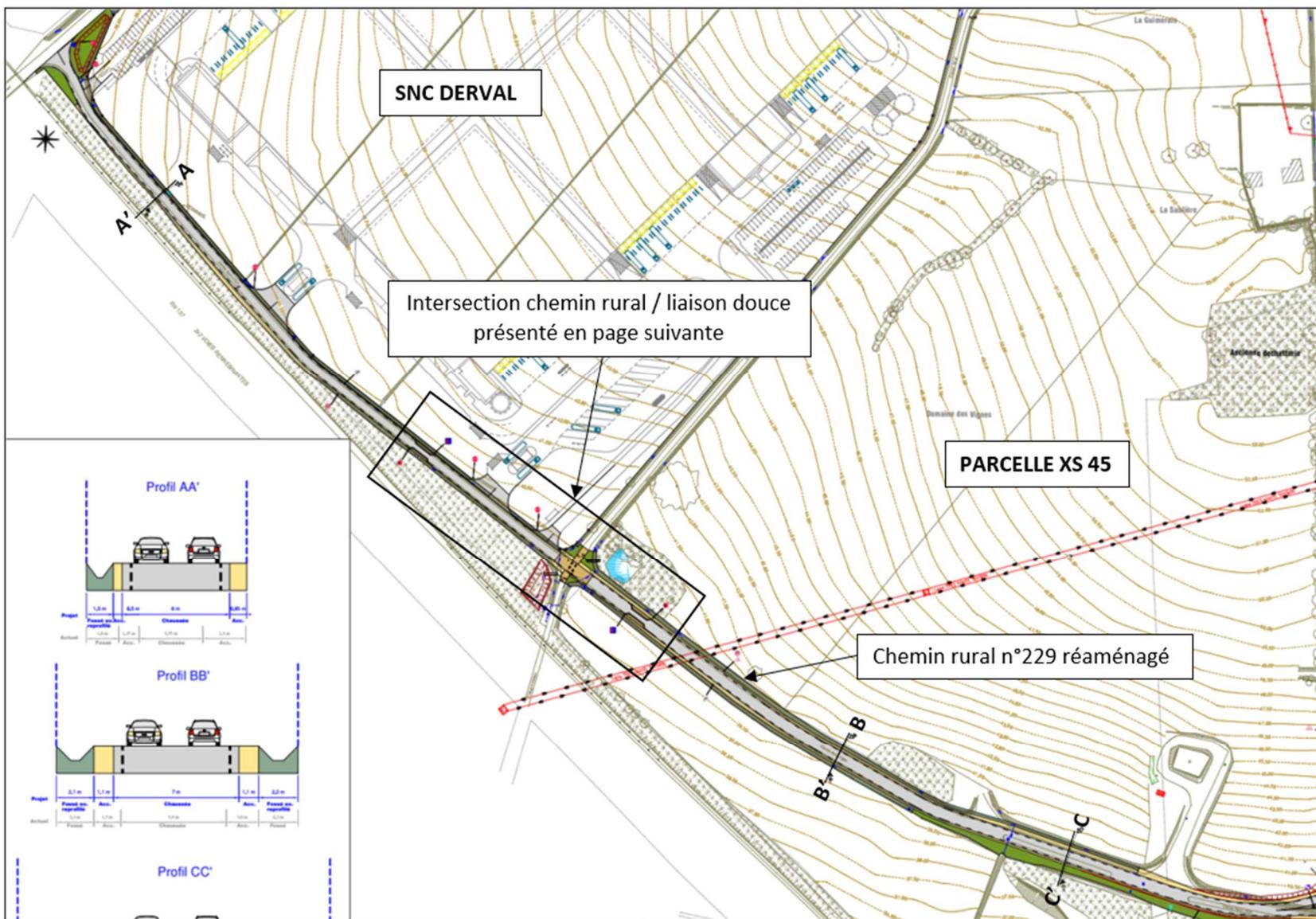
Elle a été dimensionnée pour supporter un trafic journalier par voie et par sens de circulation de 395 poids-lourds avec un taux de croissance de 1% par an, pour une durée de service de 20 années.

Afin de tenir compte du projet de liaison douce, le carrefour reliant la liaison douce à la voie communale 229, sera ceinturé par des écluses axiales avec une limitation de la vitesse à 30 km/h. Ces écluses réduiront la chaussée et imposeront une circulation alternée tout en réduisant la vitesse en raison d'une déflexion de trajectoire.

Afin de marquer cette intersection, le carrefour sera doté d'un revêtement de couleur. La priorité de circulation sera donnée à la voie communale dont la limitation de vitesse sera fixée à 50 km/h excepté au droit du carrefour avec la liaison douce.

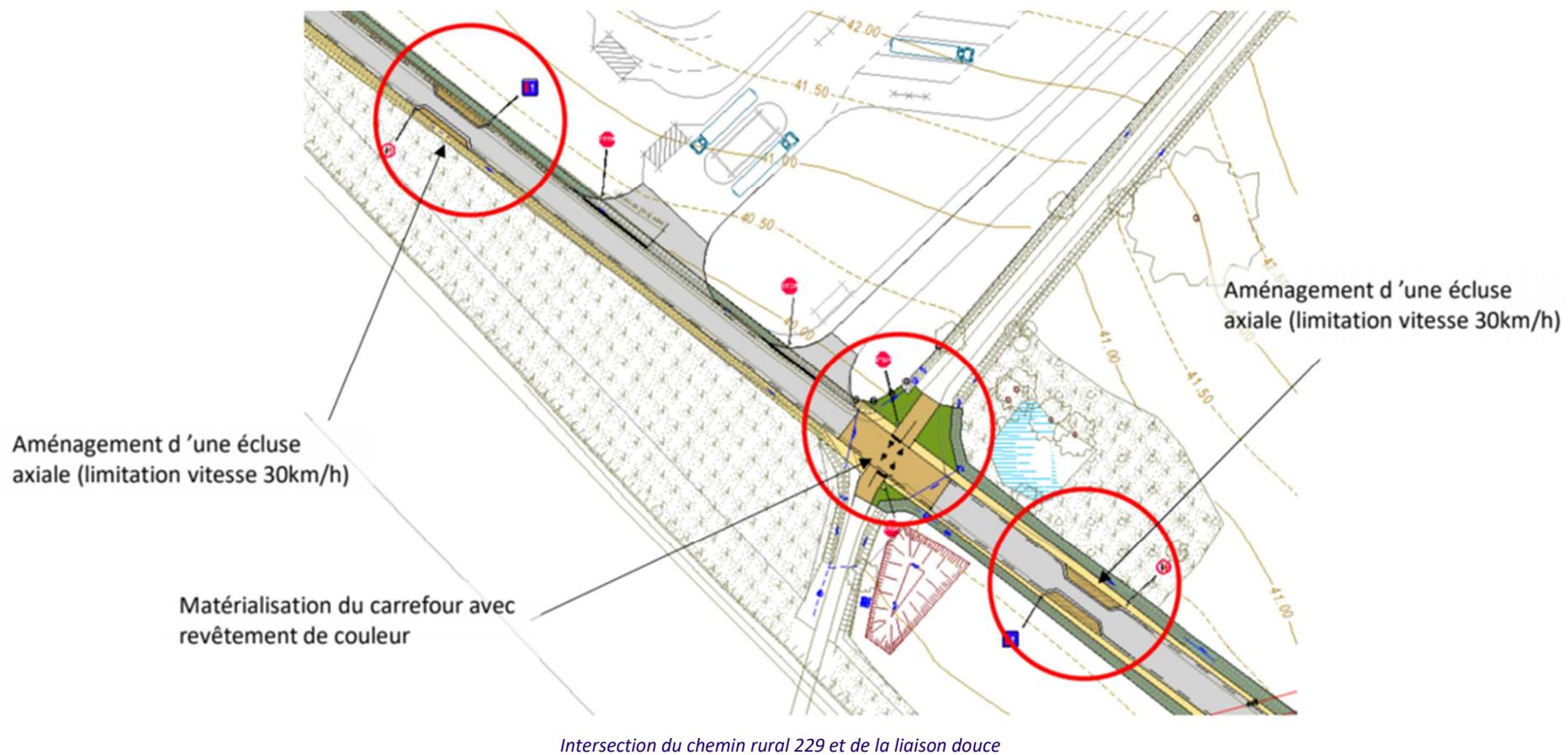
L'extrait de plan ci-après présente le profil futur de la voie communale 229 ainsi que le carrefour liaison douce / voie communale.



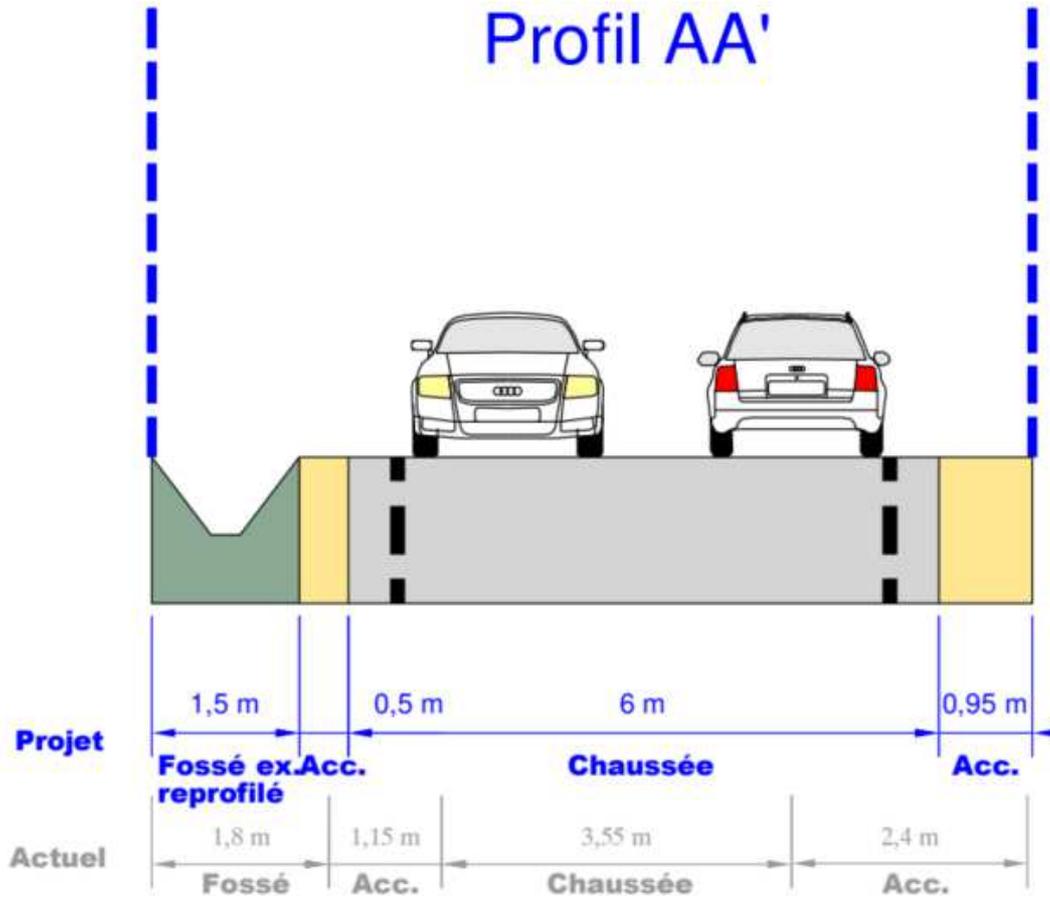


Plan masse du chemin rural 229 requalifié

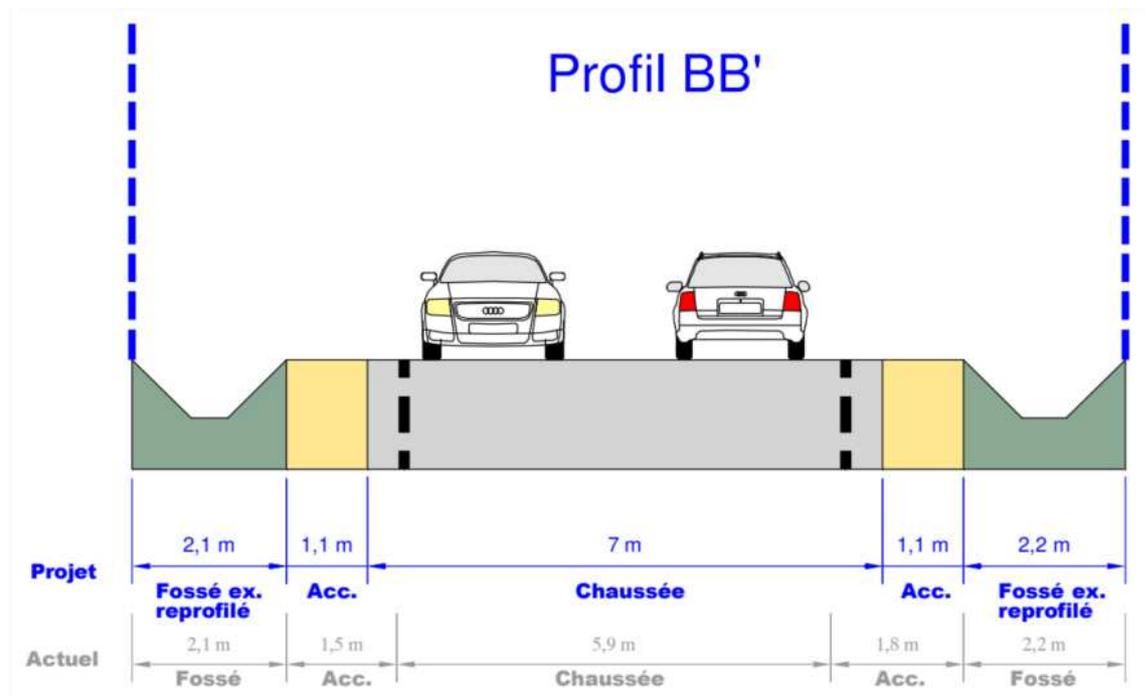




Les figures ci-après présentent le profil futur du chemin rural 229.

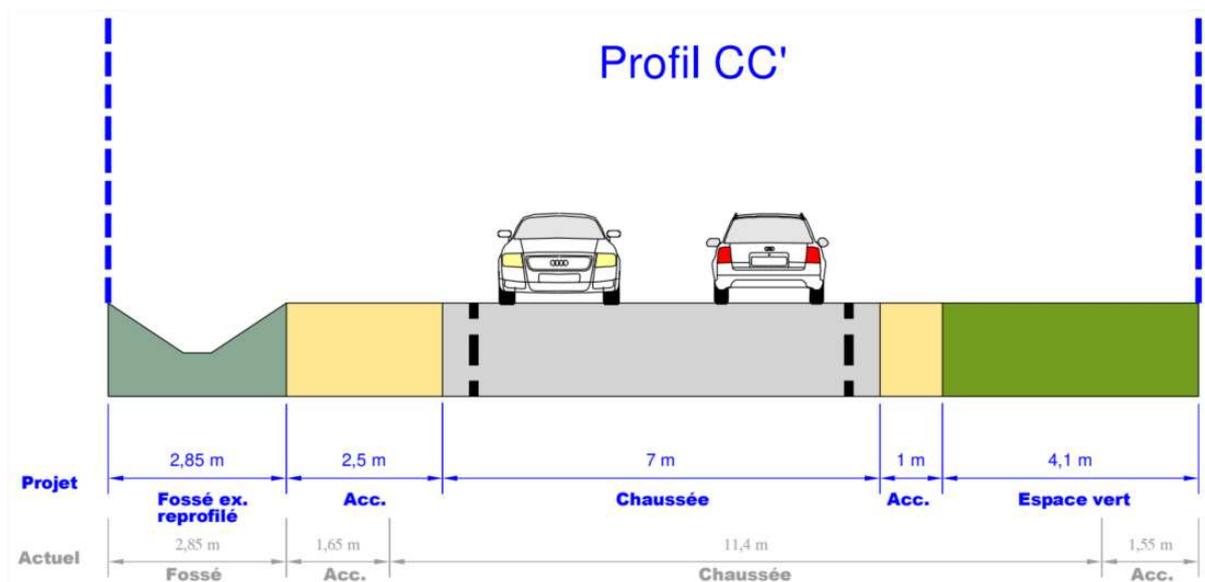


Profil A - A' du chemin rural 229



Profil B - B' du chemin rural 229





Profil C – C' du chemin rural 229

La sécurisation de l'intersection RD537 / voie communale 229 passera par la réalisation d'un giratoire à trois branches de 20 m de rayon, dimensionné pour supporter un trafic initial de 692 poids-lourds par jour, par sens et par voie de circulation avec un taux de croissance annuel de 1% et une durée de service de 20 années.

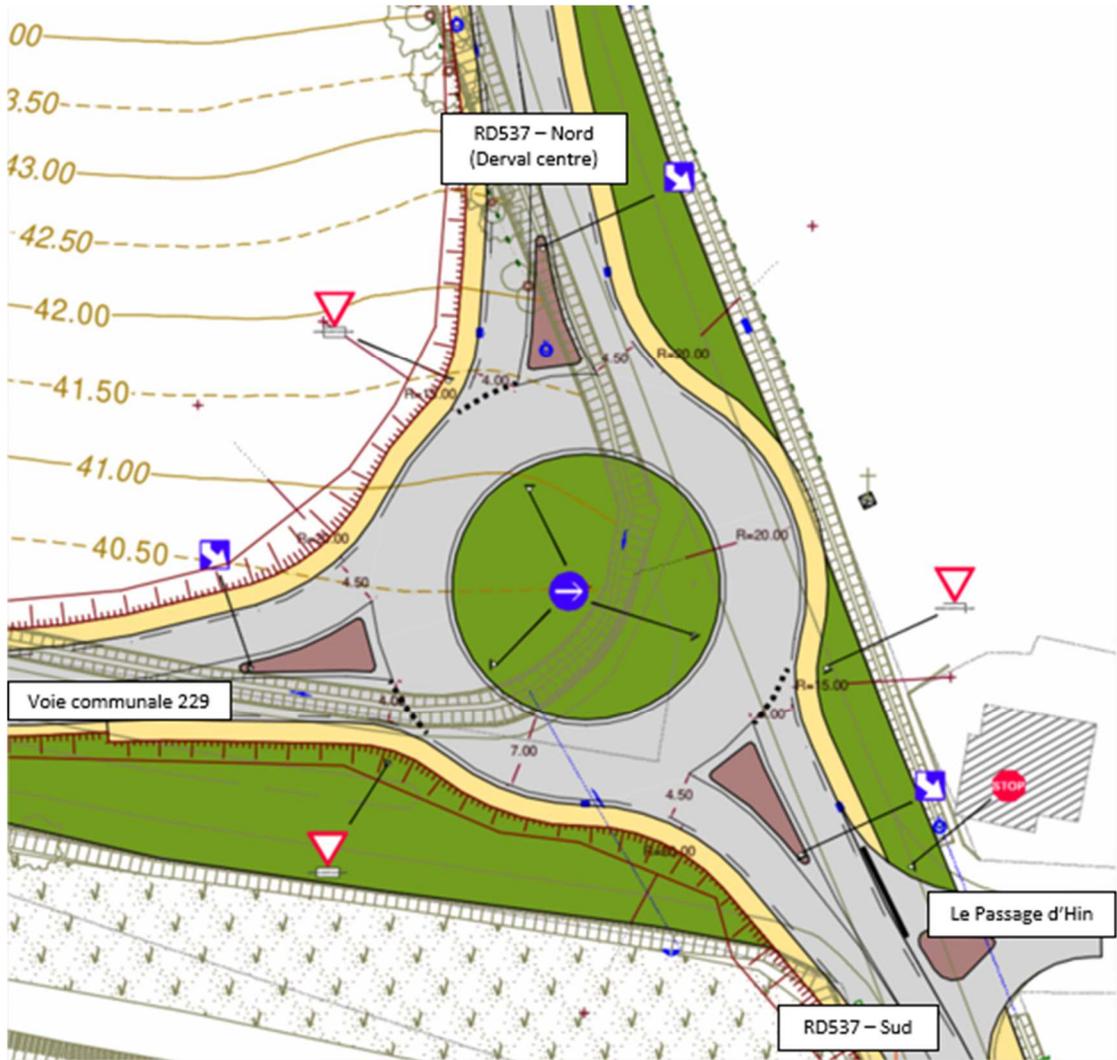
Cet aménagement suivra les prescriptions du guide « Aménagement des carrefours interurbains » du SETRA. La géométrie proposée a été confirmée par un calcul de capacité ainsi que des épures de girations pour l'ensemble des directions possibles.

L'altimétrie projetée sera inférieure à 3% ce qui favorisera la stabilité des poids-lourds. En périphérie de l'îlot central, une couronne de 2 m sera dépourvue de toute plantation arbustive ou de décor susceptible de masquer la visibilité des véhicules engagés sur l'anneau. L'îlot pourra présenter une légère élévation mais avec des pentes ne dépassant pas 15%.

Afin d'en améliorer la perception de nuit du giratoire, il pourra être mis en œuvre l'implantation de plots lumineux en périphérie de l'îlot central.

L'extrait de plan ci-après présente le profil du futur giratoire. Le résultat du calcul de capacité est présenté à la suite, exprimé en UVP (unité de véhicules particuliers : 1 voiture = 1 UVP, 1 bus ou 1 poids-lourds = 2 UVP, 1 deux roues = 0,3 UVP).





Futur giratoire pour la sécurisation de l'intersection RD537 / chemin rural 229



Nom du Carrefour : DERVERAL Localisation : DERVERAL (44) Environnement : Rase Campagne Variante : Date : 22/02/2023							
Anneau Rayon de l'îlot infranchissable : 13.00 m Largeur de l'anneau franchissable : 7.00 m Rayon extérieur du giratoire : 20.00 m							
Branches							
Nom	Angle (degrés)	Rampe > 3%	Tourne à droite	Largeurs (en m)			Sortie
				Entrée à 4 m	à 15 m	Îlot	
Branche 1	0			4.00		5.00	4.50
Branche 2	114			4.00		5.00	4.50
Branche 3	210			4.00		5.00	4.50
Remarques de conception							
Néant							

Trafic Piétons

1	2	3
10	10	10

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	Total Entrant
1	0	96	98	194
2	111	0	27	138
3	100	24	0	124
Total Sortant	211	120	125	456

Remarques sur la période

Néant

Résultats

	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en uvph	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Branche 1	1492	88%	0vh	2vh	0s	0.0h
Branche 2	1408	91%	0vh	2vh	0s	0.0h
Branche 3	1399	92%	0vh	2vh	0s	0.0h

Résultat du calcul de capacité du giratoire



RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Un projet peut présenter deux types d'impact :

- ❖ Des **impacts directs (D)** : ils se définissent par une interaction directe avec une activité, un usage, un habitat naturel, une espèce végétale ou animale... dont les conséquences peuvent être négatives ou positives.

Exemples :

- ❖ *Modification du contexte hydrologique local → impact négatif direct*
- ❖ *Remplacement des rejets de combustion d'une chaudière fioul domestique par une chaudière au gaz naturel → impact direct positif*
- ❖ Des **impacts indirects (I)** : ils se définissent comme les conséquences secondaires liées aux impacts directs du projet et peuvent également se révéler négatifs ou positifs.

Exemples :

- ❖ *Dynamisation du contexte socio-économique local → impact indirect positif*
- ❖ *Disparition d'une espèce patrimoniale liée à la destruction de ses habitats → impact indirect négatif*

Qu'ils soient directs ou indirects, des impacts peuvent intervenir successivement ou simultanément.

A cela s'ajoute le fait qu'un impact peut se révéler temporaire ou permanent :

- ❖ L'impact est **temporaire (T)** lorsque ses effets ne se font ressentir que durant une période donnée (la phase chantier par exemple) ;
- ❖ L'impact est **pérenne (P)** dès lors qu'il persiste dans le temps et peut demeurer immuable.

La durée d'expression d'un impact n'est en rien liée à son intensité : des impacts temporaires peuvent être tout aussi importants que des impacts pérennes.

Enfin, un impact peut survenir à différents pas de temps : à court terme (chantier), à moyen terme (exploitation) ou à long terme (après démantèlement et remise en état du site).

Le tableau de la page suivante synthétise les différents éléments présentés dans l'étude d'impact pour chacun des thèmes abordés. Les impacts résiduels (avec prise en compte des mesures prévues) sont cotés selon l'échelle suivante :



L'étude d'impact décrit les effets du projet en fonctionnement normal. Les effets susceptibles d'être générés en situation accidentelle sont quant à eux étudiés dans l'étude des dangers.



Thème	Données notables de l'état initial	Type d'effet				Effet résiduel	Type de mesure			Synthèse des principales mesures
		Direct	Indirect	Temporaire	Permanent		E	R	C	
Environnement	Urbanisme	Parcelle 139 de la section XS de la commune de DERVAL Zone AUe du PLU de DERVAL. L'assiette foncière du projet ne fait pas l'objet de servitudes. Voie communale 229 et RD537	X			X				Projet compatible avec le règlement du PLU de DERVAL et en accord avec l'Orientation d'aménagement et de programmation. Projet de la SNC DERVAL faisant partie des installations autorisées dans cette zone (ICPE). Projet de la communauté de communes en accord avec le caractère AUe de la zone.
	Milieu naturel	Projet de la SNC DERVAL Zone protégée la plus proche située à 1,1 km au sud (ZINIEFF II). 1 ^{ère} zone Natura 2000 à 10 km au sud-ouest. Absence de zone humide au droit du terrain de la SNC DERVAL. Site de la SNC DERVAL dévoué à l'agriculture intensive, toujours cultivé en 2023. Zone humide RAMSAR la plus proche à plus de 39 km au sud-ouest du site. Présence du lézard des murailles et du grand capricorne en limite de parcelle nord, le long de la route des carriers. 6 espèces de chiroptères fréquente la zone d'étude (beaucoup plus large que la parcelle d'implantation) notamment au niveau des haies Absence de trame verte et bleue au niveau de la zone d'étude.	X			X				Absence d'atteinte à l'état de conservation des espèces et habitats ayant désignés les sites Natura 2000 (site éloigné de tout site Natura 2000). Mesures d'accompagnement : Gestion raisonnée et différenciée des espaces verts, taille douce des végétaux, gestion raisonnée de l'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse). Mise en place de dispositifs de limitation des risques de pollution des eaux durant les travaux Adaptation du planning des travaux au rythme biologique des espèces (lézard des murailles) Evitement de l'habitat du grand capricorne et du lézard des murailles (mise en défends des habitats prévue lors des travaux) Conservation des grands arbres présents sur le site et de la haie au nord-ouest, plantation d'une haie et de bosquets Pose d'une clôture anti-amphibiens autour des bassins Suivi du chantier par un écologue

Thème	Données notables de l'état initial	Type d'effet				Effet résiduel	Type de mesure			Synthèse des principales mesures
		Direct	Indirect	Temporaire	Permanent		E	R	C	
Milieu naturel	<p>Projet de la communauté de communes</p> <p>Zone protégée la plus proche située à 1,1 km au sud (ZINIEFF II). 1^{ère} zone Natura 2000 à 10 km au sud-ouest.</p> <p>Zone humide RAMSAR la plus proche à plus de 39 km au sud-ouest du site.</p> <p>Absence de trame verte et bleue au niveau de la zone d'étude.</p> <p>Présence d'une mare constituant un site de reproduction pour plusieurs espèces d'amphibiens (triton crêté, triton palmé et grenouille verte)</p> <p>Haies, fourrés, ronciers, chênaie et terrains en friches constituant des habitats favorables à l'accomplissement biologique de plusieurs espèces protégées (oiseaux, reptiles) le long de voie communale 229</p> <p>Arbres isolés abritant le Grand capricorne et le Lucane Cerf-volant</p> <p>Ruisseau du Pas d'Hin à proximité constituant un corridor écologique abritant une espèce de libellule protégée.</p> <p>Terrain en friche accueillant le cistole de joncs (oiseau et l'Azuré du trèfle (papillon).</p> <p>6 espèces de chiroptères fréquente la zone d'étude (beaucoup plus large que la parcelle d'implantation) notamment au niveau des haies</p>	X			X		X			<p>Adaptation du projet pour épargner les zones humides et les habitats d'espèces protégées identifiés</p> <p>Mise en place de dispositifs de limitation des risques de pollution des eaux durant les travaux</p> <p>Adaptation du planning des travaux au rythme biologique des espèces animales</p> <p>Mise en défends de la zone du chantier et des habitats sensibles</p> <p>Mise en place de dispositifs pour assurer le déplacement des amphibiens entre site d'hibernation et site de reproduction (crapauducs, passage canadien, grille anti-amphibien, clôture anti-amphibiens)</p> <p>Absence d'éclairage nocturne sur la voie communale 229</p> <p>Conservation de la haie située à l'ouest de la SNC DERVAL et plantation d'une haie champêtre de 165 mètres linéaires en prolongement de la haie conservée</p>
Paysage	<p>Unité paysagère « Les Vallées des marches de Bretagne » et sous-unité paysagère « Plateau semi-ouvert de Derval ».</p> <p>Site inscrit le plus proche à 6,5 km au sud-ouest. Absence de site classé dans un rayon de 10 km.</p> <p>Le site du projet présente une déclivité importante, orientée du nord-est vers le sud-ouest.</p>	X			X		X			<p>Implantation du projet au sein d'un parc d'activités préexistant.</p> <p>Plantations prévues, aires non imperméabilisées enherbées.</p> <p>Conservation des alignements d'arbres à l'est et mises en place de haies champêtres au sud, à l'ouest et au nord sur le site de SNC DERVAL</p> <p>Les bardages gris alu et gris ardoise, sobres et neutres permettent une bonne insertion du bâtiment dans son environnement. Des touches de couleurs ponctuelles viendront animer l'ensemble.</p> <p>Surface imperméabilisée totale réduite après le réaménagement de la voie communale et réalisation du giratoire.</p>
Patrimoine culturel	<p>Site localisé en dehors de tout périmètre de protection de monument historique (MH le plus proche à 3,0 km au Nord).</p> <p>La base de données du ministère de la Culture ne recense aucune zone de présomption de prescription archéologique dans le secteur d'étude.</p>					Nul				/

Thème		Données notables de l'état initial	Type d'effet				Effet résiduel	Type de mesure			Synthèse des principales mesures
			Direct	Indirect	Temporaire	Permanent		E	R	C	
Sol et sous-sol		<p>Sous-sol faiblement perméable : argiles schisteuses puis schistes – essais de perméabilité compris entre 10^{-8} et 10^{-6} au droit du site.</p> <p>On ne recense aucun site potentiellement pollué à proximité immédiate du projet. Le site CASIAS le plus proche se trouve à environ 1,3 km au nord du site.</p> <p>3 sites ex-BASOL sont recensés sur la commune de DERVAL, le plus proche de la parcelle d'implantation se trouve à environ 400 m au nord du site. Une pollution aux hydrocarbures a été identifiée, sans atteindre les eaux souterraines. La remise en état de ce site pour un usage industriel ou commercial a été validée par l'inspection des installations classées en 2012.</p> <p>Absence de pollution mise en évidence au niveau du site.</p>	X		X	X				<p>Imperméabilisation des zones de stockage et d'activités.</p> <p>Présence d'absorbants et bacs de rétention.</p> <p>Collecte des eaux potentiellement polluées dans bassin.</p>	
Eaux	Eaux souterraines	<p>Le site n'est pas localisé sur une zone de protection de captage AEP.</p> <p>Bon état quantitatif et chimique de la masse d'eau selon le SDAGE du bassin Loire-Bretagne.</p> <p>Présence d'une pollution des eaux souterraines en droit du site très peu probable.</p> <p>Le site est localisé en zone non sujette aux inondations de caves, ni remontées de nappes, fiabilité faible.</p>	X			X		X	X	<p>Absence de forage.</p> <p>Récupération d'une partie des eaux pluviales de toiture pour réutilisation dans les sanitaires des bureaux et locaux sociaux et l'arrosage des espaces verts si nécessaire.</p> <p>Les eaux pluviales de voirie sont traitées par des séparateurs d'hydrocarbure de classe I avant rejet.</p> <p>Rejet pluvial tamponné pour un événement de retour 30 ans au fossé communal. Le débit sera limité à 3 l/s/ha.</p> <p>Confinement des eaux d'extinction incendie dans un bassin étanche.</p>	

Thème	Données notables de l'état initial	Type d'effet				Effet résiduel	Type de mesure			Synthèse des principales mesures
		Direct	Indirect	Temporaire	Permanent		E	R	C	
Eaux de surface	<p>Présence du Ruisseau du Pas d'Hin à environ 100 m à l'ouest. Il s'agit d'un affluent du pas Guillaume, lui-même affluent de la Chère (4 km au nord) et sous-affluent de la Vilaine.</p> <p>Qualité écologique et chimique médiocre des eaux de surface.</p> <p>Eaux de surface prélevées pour l'irrigation des cultures.</p> <p>Site du projet localisé en dehors de toute zone inondable pas débordement de cours d'eau.</p> <p>STEP de DERVAL – BONDAR : capacité 4 000 EH.</p>	X			X			X	<p>Eaux usées domestiques : rejet dans le réseau communal puis traitement par la station d'épuration de DERVAL - BONDAR</p> <p>Eaux pluviales de voiries : traitement par séparateurs hydrocarbures de classe I et tamponnement via un bassin (retour 30 ans) avant rejet vers le bassin non étanche de collecte des eaux de toitures.</p> <p>Eaux pluviales de toitures tamponnées dans le bassin non étanche (retour 30 ans). Rejet du bassin au fossé communal (débit limité à 3 l/s/ha).</p> <p>Création de 3 bassins de récupération des eaux pluviales de la voirie communale 229 dimensionnés pour le tamponnement pour un événement pluvieux t = 10 ans et rejet limité à un débit de 3 l/s/ha</p> <p>Traitement des eaux de la voirie communale par des cloisons siphoides permettant un abattement des matières en suspensions et des hydrocarbures en sortie des 3 bassins</p> <p>Projets compatibles avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE.</p>	
Air Odeur	<p>Site implanté au sein du parc d'activités des Estuaires.</p> <p>Emissions atmosphériques de la CC de Châteaubriant-Derval essentiellement imputables au secteur agricole et au transport routier.</p>	X	X		X			X	<p>Chaufferie présentant une faible puissance (Déclaration au titre de la rubrique 2910), alimentation au gaz naturel et maintenance périodique de l'équipement.</p> <p>Fonctionnement uniquement pour le maintien hors gel des installations. Suivi des rejets annuels.</p> <p>Chargement et déchargement des camions moteurs à l'arrêt.</p> <p><i>Mesures de limitation des émissions indirectes liées au trafic : cf. transports.</i></p> <p>Aucun PPA ne s'applique à la zone d'étude.</p>	
Climat Energie	<p>496 teqCO₂ émis au niveau de la CC de Châteaubriant-Derval dont plus de la moitié est liée à l'agriculture.</p> <p>L'emprise du projet est en-dehors et à distance des zones concernées par l'élévation du niveau de la mer.</p>	X	X		X			X	<p>Utilisation d'un combustible à faible émission de CO₂ (gaz naturel) pour la chaudière.</p> <p>Climatisations des bureaux et locaux sociaux (rubrique non classée) entretenues périodiquement.</p> <p>Isolation thermique des bâtiments.</p> <p>Recherche de la certification BREEAM (very good).</p> <p>Eclairage zénithal privilégié dans les cellules et éclairage par les baies vitrées dans les bureaux, orientées de façon à profiter des apports solaires en hiver.</p> <p>Projet conforme aux orientations du PCAET.</p>	

Thème	Données notables de l'état initial	Type d'effet				Effet résiduel	Type de mesure			Synthèse des principales mesures
		Direct	Indirect	Temporaire	Permanent		E	R	C	
Bruit Vibrations	État initial acoustique réalisé en périodes diurne et nocturne, en limite d'exploitation et en zones à émergence réglementée (habitations nord et est, ERP au nord-est) : zone impactée par les activités tertiaires et le trafic sur la RN137. Terrain concerné par les zones affectées par le bruit liées aux infrastructures de transport.	X	X		X		X	X		Vitesse de circulation limitée sur le site. Chargement et déchargement des camions moteurs à l'arrêt. Installations annexes localisées dans des locaux clos. Opérations de manutention uniquement dans le bâtiment de stockage. Respect des objectifs acoustiques pour les locaux techniques (+70 dB (A) à 1 m des extracteurs des LDC, des grilles de la chaufferie et du local sprinkler, +60 dB(A) à 1 m des portes des locaux techniques). Modélisation acoustique : respect des valeurs limites en ZER ainsi qu'en limite de propriété.
Déchets	-	X			X		X		Tri sélectif des déchets et recyclage ou valorisation privilégiée. Majoritairement déchets non dangereux (déchets dangereux limités aux opérations de maintenance, collectés avec bordereau de suivi regroupés dans un registre). Projets conformes aux plans déchets existants.	
Transports et approvisionnements	Voies de circulations présentant un trafic important desservant la zone d'étude (RN 137, RD 537, RD 775), avec une part relativement faible de PL (jusqu'à 13,7 % pour la RN 137). Présence d'une voie verte desservant l'Espace Les Echos au nord du site vers le centre-bourg. Site desservi par le réseau de bus (ligne Nantes – Derval) depuis l'arrêt Route de Nantes, à 1,3 km de marche. Site non connecté au réseau ferré / fluvial. Site accessible depuis la Route des Carriers et le chemin rural n° 229, dont la largeur ne permet pas actuellement le croisement des poids lourds.	X	X		X		X	X	Création d'un rond-point à l'entrée entre le chemin rural n° 229 et la RD 537. Elargissement du chemin rural n° 229 afin de permettre le passage des poids lourds (étude et aménagement à la charge de la collectivité). Site accessible depuis la RN 137 sans traverser le centre-ville des communes alentour. 2 accès poids lourds et 2 accès véhicules légers permettant de fluidifier la circulation en entrée et sortie de site. Sensibilisation du personnel au covoiturage et à l'utilisation des transports collectifs. Sur la RN 137 à hauteur de Derval, le site contribuera au maximum à 2,7 % du flux de véhicule total à 8,1 % du flux de poids lourd (axe de circulation privilégié pour 80 % du flux poids-lourds).	
Emissions lumineuses	Zone impactée par l'éclairage existant sur la zone d'étude (industriels et éclairage public).	X			X		X	X	Eclairage extérieur fonctionnant uniquement pendant les heures d'activités du site (sécurité des personnes et de la circulation) avec horloge crépusculaire. Hauteur des mats limitée et éclairage orienté vers le sol. Pas d'éclairage publicitaire. Pas d'éclairage nocturne de la voie communale 229	

Thème	Données notables de l'état initial	Type d'effet				Effet résiduel	Type de mesure			Synthèse des principales mesures
		Direct	Indirect	Temporaire	Permanent		E	R	C	
Commodité du voisinage	Les premières habitations sont localisées à environ 30 m au nord du site (La Cornillais)		X		X				<p>Valeur maximale du niveau sonore autorisé inférieure au seuil de danger pour la santé.</p> <p>Pas d'émissions d'odeurs particulières dans le cadre de l'activité de logistique.</p> <p>Zone déjà impactée par les émissions lumineuses liées à l'éclairage public important.</p> <p>Abords des sites maintenus propres et site clôturé.</p> <p>Effets sur la santé considérés comme acceptables au vu du type de rejets et des moyens de traitement mis en place.</p>	

Le projet ne relevant pas de rubriques 3000 à 3999 de la rubrique des installations classées pour la protection de l'environnement, le volet sanitaire de l'étude d'impact est réalisé uniquement de façon qualitative. Compte tenu des activités du site, les sources d'émissions physico-chimiques sont les suivantes :

- ❖ Dans l'air :
 - ❖ Les gaz de combustion de la chaudière alimentée au gaz naturel,
 - ❖ Les gaz d'échappement liés au trafic généré pour les livraisons et expéditions de marchandises ;
 - ❖ Les gaz d'échappement liés aux trajets domicile/travail effectués par les salariés du site.
 - ❖ En moindre mesure les gaz de combustion des surpresseurs du réseau de poteaux incendie et des groupes motopompes de l'installation d'extinction automatique d'incendie.
- ❖ Dans l'eau :
 - ❖ Les eaux usées domestiques, rejetées au réseau communal pour être traitées par la station d'épuration de DERVAL - BONAR avant rejet au milieu naturel,
 - ❖ Les eaux pluviales de toiture, considérées comme non polluées, tamponnées puis infiltrées dans un bassin dédié sur le site,
 - ❖ Les eaux pluviales de voiries et parkings, susceptibles de contenir des matières en suspension et des traces d'hydrocarbures, traitées par un séparateur hydrocarbures, puis tamponnées et infiltrées dans un bassin dédié sur le site. Le trop plein de ce bassin sera rejeté au réseau communal à un débit limité (3 L/s/ha).

Il apparaît que dans le domaine de l'eau, l'ensemble des rejets sont pris en compte et font l'objet d'un traitement adapté. Ainsi, ces émissions ne sont pas retenues pour l'évaluation des risques sanitaires.

Les émissions atmosphériques sont constituées d'oxydes d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (assimilés au benzo(a)pyrène), de dioxyde de carbone, d'ammoniac, de protoxyde d'azote, de Composés Organiques Volatils (assimilés au Benzène) et de poussières. Compte tenu des caractéristiques de ces substances, gazeuses et particulaires, les populations de la zone d'étude sont susceptibles d'être exposées par inhalation et ingestion.

Au vu de l'activité du site, des caractéristiques des équipements prévus et de l'environnement existant, le risque sanitaire présenté par le projet de la société SNC DERVAL peut être considéré comme non significatif.

